

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le 26 mars à 18h00,

Le Conseil Municipal de la Commune de Beaurecueil, régulièrement convoqué le 13 mars 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie de Beaurecueil, sous la présidence du maire en exercice, M. Vincent DESVIGNES.

Etaient présents : Mmes BESSON Claudine – COULOMB Sarah – DE CENIVAL Audrey – GRUAU Nadège – LAHMERI Frédérique – LONG Danielle – MARCO-BENOIT Patricia – MARGAIL Mylène – ROCCHIA Églantine – MM. DEMBSKI Armand – DESVIGNES Jean-Christophe – DESVIGNES Vincent – M. VILLERET Vincent

Procuration : Erwan FRENOT à Vincent VILLERET

Absent : René BERGES

Le quorum est atteint (8 élus présents au minimum). L'Assemblée délibère valablement. Signature de la feuille de présence.

Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, une secrétaire de séance est désignée en la personne d'Eglantine ROCCHIA.

Le procès-verbal du conseil municipal du 25 février 2025 est adopté.

L'ordre du jour est abordé.

1. DECISIONS PRISES PAR M. LE MAIRE DEPUIS LA DERNIERE SEANCE

M. le Maire rend compte des décisions prises en vertu des délégations de pouvoirs qui lui ont été données par le Conseil Municipal. Ces décisions sont consultables dans le registre des délibérations :

2025-004 : AVENANT 2 AU LOT 1 DU MARCHE DE TRAVAUX DE DESIMPERMEABILISATION DE LA COUR

Avenant de moins-value avec la SAS EIFFAGE ROUTE GRAND SUD, sise 4 bis rue de Copenhague 13127 VITROLLES, représentée par M. Olivier SEIGNON, chef d'agence, pour un montant de 509,50 € HT, portant son lot à 162.170,25 € HT.

2. PROJETS DE DELIBERATIONS

2025-012a. APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 – BUDGET PRINCIPAL

Le Compte Financier Unique (CFU) est un document budgétaire qui remplace à la fois le compte de gestion et le compte administratif. Il est établi conjointement en fin d'exercice par l'ordonnateur (le Maire) et le service de gestion comptable (SGC). Il retrace les mouvements effectifs de dépenses et de recettes de la collectivité.

C'est le bilan financier de l'ordonnateur, qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées. Il constitue l'arrêté des comptes de la collectivité à la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au plus tard le 30 juin de l'année N+1. Il retrace toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours d'une année, y compris celles qui ont été engagées mais non mandatées (restes à réaliser).

Au cours de l'année N, la Commune de Beaucueil, ordonnateur :

- règle les dépenses en émettant des mandats
- encaisse les recettes en émettant des titres

Ces documents, accompagnés des pièces justificatives, sont transmis au Comptable Public (le SGC d'Aix-en-Provence), chargé du contrôle et de l'exécution des opérations comptables.

Les données comptables de l'ordonnateur et du comptable doivent être en tous points concordantes.

Le CFU sert à vérifier l'exactitude et la légalité des opérations. Il est le garant de la bonne gestion de la collectivité par le Maire et par le Comptable public. Il peut faire l'objet d'un contrôle de la Préfecture et/ou de la Cour des Comptes. Il sert à établir le résultat de l'année N pour permettre de décider de l'affectation des résultats en année N+1.

Bilan 2024 du budget principal :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	PREVU	REALISE
DEPENSES	1.523.803,00 €	829.579,62 €
RECETTES	1.523.803,00 €	904.182,59 €

Résultat de l'exercice 2024 : 74.602,97 €
 Résultat antérieur : 700.000,00 €
 Solde d'exécution 2024 : 774 602,97 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	PREVU	REALISE	RESTES A REALISER
DEPENSES	918.000,00 €	568.310,85 €	271.664,11 €
RECETTES	918.000,00 €	482.352,55 €	168.391,00 €

Résultat de l'exercice 2024 : - 85.958,30 €
 Résultat antérieur : 22.528,25 €
 Solde d'exécution 2024 : - 63.430,05 €

Résultat de clôture 2024 (fonctionnement + investissement) = 711.172,92 €
 Balance des restes à réaliser : - 103.273,11 €

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le CFU pour l'année 2024 ;
- RECONNAIT la sincérité des Restes à Réaliser ;
- ARRETE les résultats tels que résumés ci-dessus.

2025-012b. APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 – BUDGET ANNEXE CAVEAUX

Le bilan 2024 du budget annexe du cimetière se présente comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	PREVU	REALISE
DEPENSES	64.877,94 €	8.066,67 €
RECETTES	64.877,94 €	8.066,67 €

Résultat de l'exercice 2024 : 0 €
 Résultat antérieur : - 21.600 €

Solde d'exécution 2024 : - 21.600 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	PREVU	REALISE
DEPENSES	70.267,94 €	5.400,00 €
RECETTES	70.267,94 €	5.924,61 €

Résultat de l'exercice 2024 : 524,61 €

Résultat antérieur : 29.142,06 €

Solde d'exécution 2024 : 29.666,67 €

Résultat de clôture 2024 (fonctionnement + investissement) = 8.066,67 €

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le CFU pour l'année 2024 ;
- ARRETE les résultats tels que résumés ci-dessus.

2025-013a. AFFECTATION DU RESULTAT ANTERIEUR – BUDGET PRINCIPAL

Après avoir procédé au vote du CFU, il convient de statuer sur l'affectation du résultat au titre de l'exercice 2024.

Considérant que le CFU 2024 du budget principal présente un excédent en section de fonctionnement de 774.602,97 € et un déficit en section d'investissement de 63.430,05 €, le conseil municipal, à l'unanimité, AFFECTE les résultats sur le budget 2025 comme suit :

Article 002R (résultat de fonctionnement reporté) : 700.000 €

Article 1068R (excédent de fonctionnement affecté en investissement) : 74.602,97 €

Article 001D (solde d'exécution de la section d'investissement reporté) : 63.430,05 €

Note : une fois qu'une part de l'excédent de fonctionnement a été transférée en investissement, il est impossible de la récupérer ; il est donc important de conserver une somme en réserve en cas d'imprévu.

2025-013b. CONSTATATION DU RESULTAT ANTERIEUR – BUDGET ANNEXE CAVEAUX

Après avoir procédé au vote du CFU, il convient de statuer sur l'affectation du résultat au titre de l'exercice 2024.

Considérant que le CFU 2024 du budget annexe caveaux présente un déficit en section de fonctionnement de 21.600 € et un excédent en section d'investissement de 29.666,67 €, le conseil municipal, à l'unanimité, CONSTATE les résultats sur le budget 2025 établis comme suit :

Article 002D (résultat de fonctionnement reporté - dépenses) : 21.600 €

Article 001R (solde d'exécution de la section d'investissement reporté - recettes) : 29.666,67 €

2025-014. VOTE DES TAUX LOCAUX D'IMPOSITION 2025

Le conseil municipal fixe chaque année, les taux de la fiscalité directe locale dont le produit revient à la commune. La taxe d'habitation ne concerne plus que :

- les résidences secondaires ;
- les locaux meublés occupés à titre privatif par les sociétés, associations et organismes privés, non retenus à la CFE ;
- les locaux meublés sans caractère industriel ou commercial occupés par les organismes de l'État ou des collectivités locales et non exonérés en application du 1° du II de l'article 1408 du code général des impôts.

Cette suppression impactant le produit fiscal communal a été compensée par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties perçue sur leur territoire.

La commune n'a pas augmenté ses taux d'imposition pendant plusieurs années ; néanmoins les recettes fiscales ont quand même augmenté chaque année par rapport à l'augmentation (votée par l'Etat) des bases fiscales : 7% en 2023, 3.9 % en 2024, prévision de 1.7% en 2025.

Afin de ne pas faire supporter cette hausse aux administrés, le conseil municipal a baissé ses taux d'imposition en 2024 de sorte que les recettes fiscales se sont trouvées au même niveau qu'en 2023.

Le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE de renouveler ce dispositif en 2025, et donc de voter les taux suivants :

LIBELLES	TAUX 2024	TAUX 2025
Taxe d'habitation	8.74 % (figé)	8.74 % (figé)
Taxe sur le foncier bâti	29.50 %	29.01 %
Taxe sur le foncier non bâti	29.56 %	29.07 %

2025-015a. APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2025 – BUDGET PRINCIPAL

Vue synthétique du BP 2025 par sections et chapitres, avec en colonne 1 les chiffres votés en 2024, en colonne 2 les chiffres réalisés au 31/12/2024, et en colonne 3 les prévisions budgétaires 2025 :

Chapitre	VOTE 2024	REALISE 2024	PROPOSE 2025
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
011 - Charges à caractère général	880 029,07 €	312 478,96 €	869 606,67 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	452 000,00 €	389 468,38 €	422 000,00 €
014 - Atténuations de produits	5 000,00 €	3 834,00 €	5 000,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	83 000,00 €	74 960,89 €	87 400,00 €
66 - Charges financières	1 940,60 €	1 940,50 €	- €
67 - Charges exceptionnelles	1 000,00 €	- €	2 000,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	100 000,00 €	- €	100 000,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	833,33 €	46 896,89 €	833,33 €
TOTAL	1 523 803,00 €	829 579,62 €	1 486 840,00 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
002 - Résultat de fonctionnement reporté	700 000,00 €	700 000,00 €	700 000,00 €
013 - Atténuations de charges	3 500,00 €	5 720,87 €	2 000,00 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes	52 432,00 €	66 245,72 €	63 000,00 €
73 - Impôts et taxes	319 515,00 €	336 150,32 €	320 315,00 €
731 - Fiscalité locale	294 000,00 €	305 439,08 €	306 518,00 €
74 - Dotations, subventions et participations	53 848,00 €	42 772,78 €	22 497,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	100 000,00 €	101 779,68 €	70 000,00 €
76 - Produits financiers	8,00 €	10,58 €	10,00 €
77 - Produits exceptionnels	500,00 €	35 804,00 €	2 500,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €	10 259,56 €	- €
TOTAL	1 523 803,00 €	1 604 182,59 €	1 486 840,00 €

Chapitre	VOTE 2024	REALISE 2024	PROPOSE 2025
DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement	- €	- €	63 430,05 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	14,76 €	14,76 €	1 500,00 €
13 - Subventions d'investissement	- €	- €	10 800,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	44 070,21 €	44 070,19 €	- €
20 - Immobilisations incorporelles	10 000,00 €	3 000,00 €	7 000,00 €
204 - Subventions d'équipement versées	- €	- €	70 000,00 €
21 - Immobilisations corporelles	839 590,23 €	486 641,54 €	548 086,60 €
23 - Immobilisations en cours	10 533,43 €	10 533,43 €	- €
27 - Autres immobilisations financières	3 257,94 €	3 257,94 €	- €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €	10 259,56 €	- €
041 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	10 533,43 €	10 533,43 €	- €
TOTAL	918 000,00 €	568 310,85 €	700 816,65 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT			
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement	22 528,25 €	22 528,25 €	- €
021 - Virement de la section de fonctionnement	100 000,00 €	- €	100 000,00 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	214 638,42 €	216 450,91 €	163 360,75 €
13 - Subventions d'investissement	569 466,57 €	208 471,32 €	433 955,90 €
27 - Autres immobilisations financières	- €	- €	2 666,67 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	833,33 €	46 896,89 €	833,33 €
041 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	10 533,43 €	10 533,43 €	- €
TOTAL	918 000,00 €	504 880,80 €	700 816,65 €

Les principaux projets d'investissement 2025 sont les suivants :

- aménagement rond de pibouls (31.000 €)
- rénovation mur et grille de l'EHPAD (52.000 €)
- aménagements liaisons douces vers EHPAD (18.000 €)
- travaux de rénovation du presbytère (145.192 €)
- aménagements éventuels du pigeonnier (50.000 €)
- pose de 6 nouvelles bornes incendie et mise à jour du système hydraulique communal (40.000 €)
- mise en LED de l'éclairage public (70.000 €)
- achat 4 nouveaux PC mairie (4.315 €)

Ressources humaines :

Au 1^{er} janvier, l'effectif municipal est composé de 8 agents :

- 2 secrétaires, agents de catégorie B (rédacteur principal 1^{ère} classe)
- 6 adjoints techniques, agents de catégorie C, dont :
 - o 1 agent spécialisé des maternelles
 - o 2 agents affectés à la restauration scolaire
 - o 3 agents polyvalents

Ainsi qu'1 vacataire affectée à la garderie périscolaire et 1 vacataire affectée à l'étude surveillée.

Encours de la dette de la commune : 0 €

Les 2 emprunts ont été intégralement amortis en 2024.

Le conseil municipal, à l'unanimité, APPROUVE le budget primitif 2025.

2025-015b. APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2025 – budget annexe du cimetière

Le conseil municipal, à l'unanimité, APPROUVE le budget annexe du cimetière 2025 qui se présente ainsi :

ARTICLE	VOTE 2024	CA 2024	BP 2025
DEPENSES FONCTIONNEMENT			
002 - Report déficit	21 600,00 €	21 600,00 €	21 600,00 €
605 - Achats de matériel, équipements et travaux	5 400,00 €	5 400,00 €	- €
6588 - Charges diverses de la gestion courante	10,00 €	- €	10,00 €
71351 - Variation des stocks de produits	37 867,94 €	2 666,67 €	35 191,27 €
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	64 877,94 €	29 666,67 €	56 801,27 €
RECETTES FONCTIONNEMENT			
701 - Autres ventes de produits finis	37 857,94 €	2 666,67 €	35 191,27 €
71351 - Variation des stocks de produits	27 010,00 €	5 400,00 €	21 600,00 €
7588 - Produits divers de gestion courante	10,00 €	- €	10,00 €
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	64 877,94 €	8 066,67 €	56 801,27 €
INVESTISSEMENT			
DEPENSES INVESTISSEMENT			
1687 - Remboursement avance	43 257,94 €	- €	43 257,94 €
355 - Produits finis (autres que terrains aménagés)	27 010,00 €	5 400,00 €	21 600,00 €
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	70 267,94 €	5 400,00 €	64 857,94 €
RECETTES INVESTISSEMENT			
001 - Solde d'exécution d'investissement reporté	29 142,06 €	29 142,06 €	29 666,67 €
1687 - Avance reçue	3 257,94 €	3 257,94 €	0,00 €
355 - Produits finis (autres que terrains aménagés)	37 867,94 €	2 666,67 €	35 191,27 €
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	70 267,94 €	35 066,67 €	64 857,94 €

2025-016. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Chaque année, la commune contribue au fonctionnement des associations implantées sur son territoire en leur accordant des subventions pour favoriser le tissu associatif, important pour la dynamique villageoise.

Le vote individualisé des subventions est intégré en annexe du budget et il est précisé que les élus concernés par ces subventions ne participent ni au débat ni au vote.

Entendu l'exposé du rapporteur, le montant des subventions proposé pour les associations est le suivant :

FOYER RURAL	3.000 €
AMICALE DU PERSONNEL	7.000 €
WILD AND CIVILIZED	6.000 €
CENTRE RESSOURCE AIX-EN PCE	500 €
TOTAL	16.500 €

Chaque subvention a fait l'objet d'un vote individuel.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 : à l'unanimité (Mmes LONG et MARGAIL ne prennent pas part au vote), APPROUVE la subvention de 3.000 € pour le Foyer Rural

ARTICLE 2 : à l'unanimité, APPROUVE la subvention de 7.000 € pour l'Amicale du personnel

ARTICLE 3 : par 9 voix pour, 2 contre (Armand DEMBSKI et Jean-Christophe DESVIGNES) et 3 abstentions (Vincent VILLERET, Danielle LONG, Eglantine ROCCHIA), APPROUVE la subvention de 6.000 € pour Wild and Civilized.

ARTICLE 4 : à l'unanimité, APPROUVE la subvention de 500 € pour Centre Ressource Aix-en-Provence.

2025-017. PRIME DE FIN D'ANNEE AU PERSONNEL MUNICIPAL

Nous avons reçu en octobre 2024 un courrier de demande de précisions du contrôle de légalité (sous-préfecture d'Aix-en-Provence) concernant les modalités de la prime versée chaque fin d'année au personnel municipal. Des recherches poussées ont été effectuées pour y répondre, et il s'avère que cette prime, versée en fin d'année au personnel municipal depuis 1982 (donc avant la réforme de la fonction publique territoriale de 1984), n'avait pas lieu de faire l'objet d'une délibération chaque année.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de délibérer afin que la prime de fin d'année au personnel municipal soit pérennisée définitivement.

Cette prime est calculée individuellement de la façon suivante :

- Une somme forfaitaire de 265 €
- Une somme fonction de l'indice détenu par chaque agent (5% du salaire indiciaire annuel)
- Le total obtenu fait l'objet d'une réduction au prorata des jours d'absence de l'agent pour un motif autre que les congés annuels, les congés maternité et les formations :
 - o 5 jours de carence
 - o Au-delà, réduction de 0.5% par jour d'absence pour un motif autre que ceux énumérés ci-dessus

Cette prime concerne la période d'activité allant du 1er novembre N-1 au 31 octobre N.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- PREND ACTE de la reconduction chaque année de la prime de fin d'année au personnel municipal
- DIT que cette prime sera versée chaque année au mois de novembre.

3. INFORMATIONS DU MAIRE AU CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire informe qu'il ne se représentera pas aux élections municipales de 2026.

La séance est clôturée à 18h57